

1. Élection du Maire
2. Fixation du nombre des adjoints au Maire
3. Élection des adjoints au Maire

**Approbation du procès-verbal de séance avec public et retransmission de Conseil Municipal du 17 février 2026
Compte-rendu des décisions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

4. Fixation du nombre de membres siégeant au Conseil d'Administration du C.C.A.S.
5. Election des représentants de la Ville au Conseil d'Administration du C.C.A.S.
6. Délégations accordées au Maire en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales